

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 66 à la CAPL d'affectation des cadres C du 28/02/2012.

Monsieur le président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le projet d'affectation au 01 janvier 2012 avec installation différée au 01/03/2012 des cadres C de la filière fiscale. Nous regrettons que cette CAPL arrive si tardivement.

Il est difficile pour nous d'aborder cette CAPL de façon sereine : 17 fiches de vœux déposées, 3 satisfactions seulement, 1 affectation d'office sur un poste non demandé et non désiré, 1 poste de titulaire restant vacant alors qu'il est demandé etc....

La politique dévastatrice de suppressions d'emplois de grande ampleur affectant seulement et uniquement, pour l'instant les personnels de catégorie C, nous contraint 1 fois de plus à constater et à dénoncer la dégradation considérable des conditions de travail, l'affaiblissement du service public, la perte de sens des missions à effectuer, les problèmes récurrents des accueils/réceptions physiques mais aussi téléphoniques vitrines de nos services, etc ... Mais aussi son impact sur le droit à mutation (droit fondamental) de tous les agents.

C'est pourquoi nous pouvons vous l'affirmer, l'ensemble des agents C ne comprendrait pas une anticipation de certaines suppressions d'emplois.

Nous souhaitons de nouveau mettre l'accent sur les situations conflictuelles voire pour certaines dramatiques que ce soit au sein d'un service ou personnelles. Puisque les agents C, de fait ne peuvent plus espérer, un changement de service restent bloqués sur leur service et leur chaise comment l'administration compte-t-elle prendre en compte ces situations particulières (qui malheureusement seront de + en + nombreuses automatiquement) ? On le sait certaines de ces situations nécessitent une action et une réponse rapide. Les « je vous écoute, je prends note, vous devez vous réorganiser, etc... » même s'ils sont importants ne suffisent plus. La souffrance au travail est une notion bien réelle. Ce serait dommage que seule la médecine de prévention puisse faire avancer ces dossiers.

Pour finir, un mot en cette année de campagne électorale, on ne peut échapper aux chiffres : montant du salaire moyen des français, inflation en chiffre réel à 2%, augmentation des charges des ménages, et du coup une baisse de nos rémunérations (gel du point d'indice). Alors souvenons-nous qu'un certain nombre d'agents C fait aussi partie de la catégorie des travailleurs pauvres sans parler des 1ers échelons d' AA1 et d'AAP2 en dessous du smic ! C'est indigne de l'état employeur.

Les représentants FO- DGFIP

Roger SFEIR

Violaine OLIVE

Laurence KORSOUGNE

Claude MICOLAU